

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024 à 18h30

N°DCM2024.09.25/02

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage
Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (Procuration à T. BETHAZ), Sylvie CHARNAUD (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à Claude THABUIS), Isabelle BELIN REGARD (Procuration à P. JUPILLE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Attribution de la subvention 2024 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – Etablissement Scolaire Catholique Rochois (OGEC-ESCR)

Conformément à l'article L.442-5 du Code de l'Education, la Commune est tenue de participer au financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. A cet effet, une convention de participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – Ensemble Scolaire Catholique Rochois (OGEC-ESCR) a été approuvée par le Conseil Municipal le 5 juin 2024, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

La subvention allouée par la commune aux écoles primaires privées se décompose comme suit :

- ❖ Classes élémentaires : montant par enfant pour les écoles primaires publiques x nombre d'enfants Rochois du privé

A titre d'information les effectifs des écoles élémentaires publiques augmentent de 7 élèves entre la rentrée 2023 et celle de 2022 avec 448 élèves.

Les effectifs Rochois des écoles élémentaires privées diminuent en un an de 2 élèves avec 181 élèves Rochois.

Le montant de dépense par élève des écoles élémentaires publiques au titre de l'année 2023 s'élève à 1 000.92€, stable par rapport à 2022 (996.67€).

Compte tenu de ces éléments, la subvention 2024 à l'OGEC-ESCR s'établit de la manière suivante :

Subvention 2023 OGEC-ESCR	Subvention 2024	Acomptes versés	Solde à verser
Convention écoles privées (181 élèves X 1000.92€) – 4624€ (CA 2023 dépenses pour les écoles privées pour les interventions sport, musique, animation médiathèque, mobilpass)	176 543€	119 057€	57 486€

La subvention 2024 attribuée à l'OGEC-ESCR (arrondie à l'Euro immédiatement supérieur) s'établit à cent-soixante-seize-mille-cinq-cent-quarante-trois Euros (176 543€). Compte tenu des acomptes, il reste à verser cinquante-sept mille-quatre-cent-quatre-vingt-six Euros € (57 486€) qui seront prélevés sur le compte 65748 du budget 2024.

Vu le Code de l'Education et notamment son article L.442-5,

Vu la convention de participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association en date du 10 juillet 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention 2024 à l'OGEC-ESCR telle qu'exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention.

Le Maire de La Roche Sur Foron

Certifie que la publication prévue

aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales

a été effectuée le 1^{er} octobre 2024

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

